

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES, DU BUDGET  
ET DE LA PRIVATISATION**

**REPUBLIQUE GABONAISE**  
**Union – Travail – Justice**



-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**DIRECTION GENERALE  
DU BUDGET**

-----  
**DIRECTION DU BUDGET**  
-----

# **DIRECTION DU BUDGET**



## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**Année 2001**

*A l'attention de Monsieur le Directeur Général du Budget*

*Janvier 2002*

## Table des matières

<i>Note introductive</i> .....	4
I. L'ELABORATION DES LOIS DE FINANCES .....	5
1. Loi de Finances 2001 .....	5
2. Loi de Règlement, gestion 2000.....	6
3. L'élaboration du Compte général administratif, gestion 2000.....	8
4. Loi de Finances Rectificative pour l'an 2001 .....	8
5. Conférences budgétaires et élaboration de la loi de Finances 2002.....	10
<b>a/-</b> Les conférences budgétaires.....	10
i. Préparation budgétaire, Projet de loi de finances 2002.....	10
ii. Synthèse technique des travaux en conférences budgétaires .....	10
iii. Synthèse sur les besoins exprimés par les administrations et les différentes institutions pour l'organisation des élections législatives et locales.....	10
<b>b/-</b> Elaboration de la loi de finances 2002.....	11
II. SUIVI DE L'EXECUTION DU BUDGET, EXERCICE 2001.....	13
III. LA PREPARATION ET LE SUIVI DES MISSIONS DU FMI .....	14
1. Mission de septembre.....	14
2. Résultat de la réflexion sur la classification des opérations budgétaires .....	15
3. Mesures consignées dans les lois de finances initiale et rectificative 2000.....	15
4. Mission de décembre.....	16
IV. BILAN DE LA CELLULE Main d'œuvre Non Permanente (MONP) .....	16
V. BILAN DE LA CELLULE "GESTION DES POSTES BUDGETAIRES" .....	17
VI. SEMINAIRES ET COLLOQUES .....	19
1. Séminaire de formation en modélisation macroéconomique .....	19
2. Colloque national sur les PME-PMI au Gabon.....	20
VII. MISSIONS A L'EXTERIEUR DU GABON .....	20
1. Participation à la 31ème session de la Conférence générale de l'UNESCO.....	20
2. Compte rendu de la participation à Dakar et à Yaoundé aux séminaires de la BEAC sur la programmation et la politique financière.....	21
<b>a/-</b> Séminaire de Dakar.....	21
<b>b/-</b> Séminaire de Yaoundé .....	23

VIII. REALISATION D'ETUDES ET ELABORATION DE MANUELS .....	26
1. Elaboration d'un manuel sur la procédure de confection de la loi de règlement et du Compte Général Administratif de l'Etat .....	26
2. Elaboration du guide utilisateur de l'application JDE .....	26
3. Rédaction du mémento de la Direction Générale du Budget sur les finances publiques (passage à l'heure du civisme) .....	27
4. Fiche sur la gestion de la Main- d'Oeuvre Non Permanente .....	28
5. Fiche sur le projet d'informatisation de la paye des agents de la Main- d'Oeuvre Non Permanente des services provinciaux.....	32
IX. SEANCES DE TRAVAIL AVEC LE CABINET DU MINISTRE .....	34
1. Dette publique gabonaise : présentation par le conseiller OBAME NDONG .....	34
2. Elaboration du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE).....	34
3. Fiche technique sur la Direction Générale du Budget.....	34
X. RELATION AVEC LES INSTITUTIONS.....	35
1. Compte rendu de la séance d'interpellation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au sujet de l'insécurité grandissante au Gabon.....	35
2. Compte rendu de l'audition au Parlement du ministre d'état chargé de la planification et des ministres délégués auprès du ministre chargé de l'Economie et des Finances.....	36
3. Eléments de réponse de la Direction Générale du Budget relatifs au rapport de la Cour des comptes sur le contrôle de l'exécution des lois de finances de l'exercice 1999.....	36
XI. RELATION AVEC LA CEMAC .....	37
1. Cellule nationale de surveillance multilatérale : rapport économique du 1 <sup>er</sup> semestre 2001.....	37
XII. GESTION ADMINISTRATIVE ET DU PERSONNEL.....	37
XIII. TRAVAUX INFORMATIQUES.....	38
<i>Conclusion</i> .....	40

## *Note introductive*

L'année 2001 a été caractérisée par le ralentissement de l'activité économique mondiale dont le PIB s'est situé à 2%. Cette décélération s'explique essentiellement par les contre-performances enregistrées par l'économie américaine.

Au niveau national, l'année 2001 a été marquée par la baisse continue de la production pétrolière, 12,9 millions de tonnes contre 13,6 millions de tonnes en 2000, ainsi que par la baisse du cours du baril de pétrole affectant ainsi l'activité dans ledit secteur.

En revanche, l'on a enregistré une nette amélioration de la croissance dans le secteur hors pétrole entraînée essentiellement par l'activité des mines, de la filière bois, des industries de transformation, des transports et télécommunications, des services et du commerce.

Ainsi, en termes réels, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 2% en 2001 contre -1,9% en 2000.

En ce qui concerne les finances publiques, la situation financière de l'Etat est demeurée fragile en 2001. L'action du Gouvernement s'est poursuivie dans la logique de la consolidation des grands équilibres macroéconomiques. C'est dans ce cadre que le rôle de la Direction du Budget s'est révélé déterminant en 2001.

En effet, conformément au Décret 1207/PR/MINECOFIN du 27 novembre 1977, la Direction du Budget a pour missions, entre autres, de préparer le Budget Général de l'Etat, de suivre et d'orienter l'exécution du budget, de centraliser, étudier et arrêter les prévisions pluriannuelles des recettes et des dépenses et d'assister le Gouvernement au Parlement lors de l'examen des projets de lois de finances.

Le présent rapport d'activité, loin d'être exhaustif, a pour objectif de retracer le travail qui a été élaboré par la Direction du Budget au cours de l'année 2001.

# I. L'ELABORATION DES LOIS DE FINANCES

## 1. Loi de Finances 2001

Les activités de la Direction du Budget ont débuté en 2001 par l'adoption le 28 février 2001 de la loi de finances pour l'an 2001.

Cette loi de finances a été élaborée dans un environnement contrasté, marqué au niveau international par des perspectives de croissance favorables et au niveau national par un endettement insoutenable ainsi que par le frémissement de l'activité économique.

Les hypothèses retenues pour le cadrage macro-économique étaient les suivantes :

- ✓ un prix moyen du baril de pétrole gabonais à 22 dollars américains ;
- ✓ un taux de change du dollar américain à 707,3 F.cfa;
- ✓ une production pétrolière de 11,3 millions de tonnes
- ✓ un volume des exportations de grumes de 2,5 millions de mètres cubes ;
- ✓ un volume des exportations de manganèse de 2,1 millions de tonnes.

En tenant compte de ces hypothèses le niveau, en valeur, du produit intérieur brut prévu était de 3.029,5 milliards de F.cfa.

Dans la loi de finances pour l'an 2001, le Gouvernement, dans le cadre de son programme économique, entendait poursuivre les grandes orientations contenues dans la loi de finances pour l'an 2000, notamment :

- l'abaissement du point mort ;
- l'efficacité de la dépense ;
- l'attractivité de l'environnement économique ;
- la participation des nationaux à l'effort de développement ;
- la solidarité nationale qui inclut la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Au regard du cadrage macroéconomique le budget de l'année 2001 s'est établi à 1.225,1 milliards de F.cfa. Ce budget comptait en ressources propres 1.148 milliards de F.cfa et en ressources d'emprunt 77 milliards F.cfa.

## 2. Loi de Règlement, gestion 2000

Selon l'article 5 de la loi 4/85 relative aux lois de finances, la loi de règlement constate les résultats de chaque année civile et approuve les différences entre les réalisations et les prévisions de la loi de finances de l'année, complétée le cas échéant, par ses lois rectificatives.

En l'an 2000, la gestion des finances publiques a été moins laborieuse qu'en 1999. En effet, l'exécution du budget s'est révélée plus orthodoxe et ce du fait :

- ✓ d'une conjoncture internationale globalement favorable marquée par la flambée des cours des principaux produits à l'export et la fermeté du dollar américain ;
- ✓ de l'amélioration sensible de l'activité du secteur hors pétrole ;
- ✓ de la signature d'un accord de confirmation avec le Fonds Monétaire International et de la restructuration de la dette publique extérieure.

En l'an 2000, les recettes budgétaires recouvrées, y compris les recettes non régularisées, s'établissent à 1.192,4 milliards de F.cfa contre une prévision de 1.016,5 milliards de F.cfa dans la loi de finances rectificative pour l'an 2000, soit 117,3% de taux de réalisation.

Cette forte progression s'explique principalement par un meilleur rendement des recettes du secteur pétrolier qui représentent 62,3% des recettes totales recouvrées et dans une moindre mesure par celles issues du secteur hors pétrole.

En revanche, les ressources d'emprunt n'ont été mobilisées qu'à hauteur de 35,4 milliards de F.cfa contre une prévision de 744,4 milliards de F.cfa dans la loi de finances rectificative.

Au total, l'ensemble des ressources mobilisées en l'an 2000 s'élèvent à 1.227,9 milliards de F.cfa contre une prévision de 1.760,9 milliards de F.cfa, soit un taux de réalisation de 69,7%.

Ainsi, l'écart entre les prévisions et les réalisations s'élève à 533 milliards de F.cfa.

S'agissant des dépenses, sur un ensemble de crédits ouverts d'un montant de 1.760,9 milliards de F.cfa, seuls 1.059,1 milliards de F.cfa ont été effectivement consommés, soit 60,1% du total des crédits, le reste ayant été proposé à l'annulation.

Les crédits non consommés concernent essentiellement la dette publique, l'investissement et les biens et services.

Malgré l'importance des dépenses courantes et du poids du service de la dette, le Gouvernement s'est efforcé, au cours de l'année 2000, de respecter ses engagements aussi bien extérieurs qu'intérieurs. A cet égard, les règlements effectués au titre de la dette publique se sont élevés à 520,4 milliards de F. cfa, soit un taux d'exécution de 43,9%.

En prenant en compte les tirages sur financements extérieurs, le budget d'investissement a été exécuté à hauteur de quatre vingt treize milliards six cent un millions sept cent quinze mille sept cent soixante neuf (93.601.715.769) francs cfa contre une prévision de cent vingt milliards (120.000.000.000) de francs cfa dans la loi de finances rectificative pour l'an 2000.

En l'an 2000, le Gouvernement a poursuivi la politique de rigueur budgétaire amorcée en 1999. Celle-ci a consisté à un ajustement progressif des dépenses de fonctionnement de l'Etat aux recettes non pétrolières et à une rationalisation doublée d'une réduction des dépenses primaires.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement ont été prises en charge à hauteur de 445,1 milliards de F.cfa contre une prévision de 449,9 milliards de F.cfa dans la loi de finances rectificative pour l'an 2000, soit un taux d'exécution de 98,9%. Les crédits proposés à l'annulation s'élèvent à 4,7 milliards de F. cfa.

En définitive, en tenant compte des crédits sans emploi proposés à l'annulation d'un montant de 684,9 milliards de F.cfa, l'exécution de la loi de finances en l'an 2000 s'est soldée par un excédent de 168,7 milliards de F.cfa contre un excédent de 45,9 milliards de F.cfa en 1999.

### 3. L'élaboration du Compte général administratif, gestion 2000

La Direction du Budget a élaboré pour le compte de la Direction Générale, et ce par centralisation des comptes administratifs de chaque département, le *Compte Général Administratif de l'Etat*

Certaines innovations ont été introduites dans ce compte traduisant ainsi la volonté du Ministère de l'Economie et des Finances de respecter les dispositions de la loi n°5/85 d'une part, et de se conformer aux recommandations de la Cour des comptes contenues dans son rapport sur l'exercice 1999.

En effet, le *Compte Général Administratif de l'Etat* a été daté et signé par le *Directeur Général du Budget*. En outre, un effort particulier a été fait afin d'introduire les données relatives aux liquidations de recettes conformément à l'article 106 de la loi n° 5/85 portant règlement général sur la comptabilité publique. Il est à noter que ces données ne sont pas exhaustives car elles ne prennent pas en compte la totalité des recettes. Cet effort sera poursuivi en 2001 afin d'intégrer l'ensemble des liquidations des recettes.

### 4. Loi de Finances Rectificative pour l'an 2001

Au cours de l'année 2001, une loi de finances rectificative est venue modifier l'équilibre financier préalable arrêté dans la loi de finances pour l'an 2001.

L'élaboration de ce collectif budgétaire se justifie essentiellement par la conclusion d'un accord de confirmation avec le FMI le 23 octobre 2000 qui a ensuite permis d'obtenir le 15 décembre de la même année, la réconciliation et la restructuration de notre dette extérieure.



Les hypothèses retenues pour le cadrage macro-économique étaient les suivantes :

- ✓ un prix moyen du baril de pétrole gabonais à 24 dollars américains contre 27 dollars en moyenne annuelle en 2000 ;
- ✓ un taux de change du dollar américain à 715 F.CFA contre 707,3 F.cfa dans la loi de finances initiale pour l'an 2001;
- ✓ une production pétrolière de 12,9 millions de tonnes contre 11,3 millions de tonnes dans la loi de finances initiale pour l'an 2001;
- ✓ un volume des exportations de grumes de 2,7 millions de mètres cubes contre 2,5 millions de mètres cubes dans la loi de finances initiale ;
- ✓ un volume des exportations de manganèse de 1,7 millions de tonnes contre 2,1 millions de tonnes dans la loi de finances initiale.

En considérant ces hypothèses, le niveau, en valeur, du produit intérieur brut, est de 3.400,8 milliards de F.cfa.

Au regard du cadrage macroéconomique le budget rectifié de l'année 2001 s'est établi à 1.356,7 milliards de F.cfa contre 1.225,1 milliards de F.cfa dans la loi de finances initiale. Ce budget comprend des ressources propres pour un montant de 1.212,8 milliards de F.cfa et des ressources d'emprunt fixés à 143,9 milliards F.cfa.

Au niveau des charges, les principaux changements étaient la hausse de 127,419 milliards de F.cfa du service de la dette publique, et de 19 milliards de F.cfa des dépenses de fonctionnement. En revanche, l'on a enregistré la réduction de 25 milliards de F.cfa du budget d'investissement.

## 5. Conférences budgétaires et élaboration de la loi de Finances 2002

### a/- Les conférences budgétaires

Dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances 2002, des conférences budgétaires ont été organisées conjointement par la Direction Générale du Budget et le Commissariat Général au Plan du 23 juillet au 13 août 2001. La Direction du Budget a pris une part active à ces conférences budgétaires notamment en ce qui concerne la confection du budget de fonctionnement. A la suite de ces assises, un certain nombre de documents ont été élaborés.

#### i. Préparation budgétaire, Projet de loi de finances 2002

La confection de ce document a un double objectif, d'une part mettre en exergue les enseignements tirés des conférences budgétaires, d'autre part, élaborer une esquisse budgétaire présentant une analyse axée essentiellement sur l'évolution de la structure des biens et services de 2000 à 2002.

#### ii. Synthèse technique des travaux en conférences budgétaires

Ce document a pour but de présenter de façon synthétique, les points saillants des besoins de fonctionnement de la plupart des administrations sur la base d'un certain nombre de critères relatifs à l'étendue de leurs activités et à la taille de leurs structures.

L'intérêt de ce document est qu'il soit un outil d'aide à la décision lors des séances d'arbitrage sur les besoins de financement des administrations au titre de l'exercice budgétaire 2002.

#### iii. Synthèse sur les besoins exprimés par les administrations et les différentes institutions pour l'organisation des élections législatives et locales

A l'issue des conférences budgétaires, un document évaluant l'ensemble des besoins des différentes administrations, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, devant intervenir lors des élections législatives et locales a été élaboré.

Ce document, a été élaboré sur la base des propositions transmises par toutes les administrations concernées à savoir :

- ✓ Conseil National de la Communication ;
- ✓ Cour Constitutionnelle ;
- ✓ Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation ;
- ✓ Ministère de la Défense Nationale ;
- ✓ Ministère de l'Economie et des Finances.

#### b/- Elaboration de la loi de finances 2002

Au cours du mois de novembre 2001, la Direction du Budget a élaboré, en collaboration avec le Cabinet du Ministre et la Direction Générale de l'Economie, dans un environnement économique globalement difficile, le projet de loi de finances 2002.

En effet, sur le plan international, l'on a observé un ralentissement de l'activité mondiale qui se solderait par un taux de croissance mondial annuel de moins de 3% en l'an 2002. De même, sur le plan intérieur, l'activité économique est restée marquée par les incertitudes de la filière bois, la chute de 7,8% de la production pétrolière et le poids excessif du service de la dette publique.

Les hypothèses retenues pour le cadrage macro-économique sont les suivantes :

- ✓ un prix moyen du baril de pétrole gabonais à 22,4 dollars américains contre 24 dollars en 2001 ;
- ✓ un taux de change du dollar américain à 720,4 F.cfa;
- ✓ une production pétrolière de 11,9 millions de tonnes contre 12,9 millions de tonnes dans la loi de finances rectificative pour l'an 2001;
- ✓ un volume des exportations de grumes de 2,7 millions de mètres cubes ;
- ✓ un volume des exportations de manganèse de 1,7 millions de tonnes.

En considérant ces hypothèses, le niveau, en valeur, du produit intérieur brut, est de 3.400,8 milliards de F.cfa.

Dans le cadre de sa politique économique, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques et à accélérer les réformes structurelles. En outre, il a aussi décidé de poursuivre l'exécution du programme conclu avec le FMI. D'une manière générale, les objectifs du Gouvernement se sont articulés autour de la consolidation des grands équilibres macroéconomiques, de l'accélération des réformes structurelles, des politiques sectorielles, de la politique sociale et de l'emploi.

Au regard du cadrage macroéconomique, le projet de budget de l'année 2002 s'est établi à 1.334,4 milliards de F.cfa contre 1.356,7 milliards de F.cfa dans la loi de finances rectificative pour l'an 2001. Ce budget comprend des ressources propres pour un montant de 1.041,6 milliards de F.cfa et des ressources d'emprunt qui se chiffrent à 292,8 milliards de F.cfa.

Les recettes pétrolières ont enregistré une baisse de 280 milliards de F.cfa par rapport à la rectificative 2001, tandis que les recettes hors pétrole ont enregistré une hausse de 108,8 milliards de F.cfa. En outre, il est à noter la création d'un nouvel impôt dénommé Contribution pour le Développement de la Route.

En ce qui concerne les charges, les remboursements en capital sur emprunts et conventions de crédit ont connu une baisse de 2,1% par rapport à la loi de finances rectificative 2001. Quant aux dépenses courantes, elles s'élèveraient à 673 milliards de F.cfa. Seules les dépenses de fonctionnement ont connu une augmentation de 30 milliards due à la prise en compte du fonctionnement des quatre nouveaux hôpitaux, de l'assistance à la restructuration des entreprises ainsi que de la prise en compte du niveau réel des besoins en bourses et accessoires de bourses.

## II. SUIVI DE L'EXECUTION DU BUDGET, EXERCICE 2001

En plus de sa mission de préparation du budget, la Direction du Budget a pour attribution le suivi et l'orientation de l'exécution du Budget.

Le suivi de l'exécution du budget, exercice 2001 n'a pas été aisé. La plupart des notes initiées sur l'exécution du budget 2001 ont été incomplètes, souvent même inachevées, faute de statistiques fiables.

Cette situation tient à deux raisons à savoir la mise en service de l'application « JDE » et l'épineux problème des anticipations du Trésor. A cela, il faut ajouter l'absence de retour des informations de la part des administrations partenaires de la Direction Générale du Budget notamment la Direction Générale de la Comptabilité Publique en ce qui concerne la dette publique et la Direction Générale des Services du Trésor pour ce qui est des balances des comptes.

S'agissant de l'application JDE, en date du 6 juin 2001, une note listant les documents nécessaires au suivi de l'exécution du budget et exigée par la Cour des comptes (avec références informatiques sur D.A.) avait été adressée au Directeur du projet Crystal. Cette note est restée sans suite.

En outre, les modifications budgétaires (transferts de crédits) n'ont pu être faites de manière régulière qu'à partir du mois de juillet 2001. La majorité de ces modifications visait à corriger les erreurs et omissions de l'application « JDE ». De même, la mise à disposition de la dernière tranche des crédits délégués des services provinciaux n'a été effectué que le 28 janvier 2002.

Au cours de l'exercice 2001, de nombreuses demandes de rallonges budgétaires nous ont été adressées afin de tenir compte de la réalité de la dépense ou des besoins nouveaux. Elles s'élèvent à près de 5 milliards de F.cfa. Les plus importantes concernent :

- ✓ la CNGS (prestations sociales) : 1.007.794.758 F.cfa ;
- ✓ la Direction Nationale des Assurances : 719.251.689 F.cfa ;
- ✓ la Direction des Patrimoines Administratifs : frais d'hospitalisation : 300.000.000 F.cfa, loyers, baux logements : 606.000.000 F.cfa, hébergement hôtel : 700.000.000 F.cfa;

- ✓ le Conseil Economique et Social : 292.127.000 F.cfa;
- ✓ ministère de l'Education Nationale : 100.000.000 F.cfa;
- ✓ secrétariat général du ministère des finances : 103.807.784 F.cfa;
- ✓ bourses de l'ENASS : 700.000.000 F.cfa.

#### ❖ **Suivi des cotisations internationales de 1997 à 2001**

Dans le cadre du suivi de l'exécution du budget, une étude sur les cotisations internationales a été réalisée par la Direction du Budget pour le compte de la Direction Générale. Celle-ci fait suite aux nombreux arriérés constatés dans le paiement des cotisations internationales, et avait pour objectif de faire le point sur tout ce qui n'avait pas encore été payé d'une part et d'analyser les causes du non-paiement de ces cotisations d'autre part. Les résultats auxquels l'étude est parvenue sont consignés en annexe dans le document élaboré à cet effet.

### **III. LA PREPARATION ET LE SUIVI DES MISSIONS DU FMI**

Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, la Direction du Budget a, au cours de l'année 2001, participé à la préparation des différentes missions du FMI et au suivi de ces missions sur le terrain.

Cette participation s'est concrétisée par la confection de plusieurs documents pour le compte de la Direction Générale du Budget.

#### **1. Mission de septembre**

Une mission des services du FMI a séjourné à Libreville du 6 au 18 septembre 2001 avec pour objectif de conduire avec les autorités gabonaises, la troisième revue dans le cadre du programme appuyé par l'accord de confirmation d'octobre 2000.

Cette revue portait notamment sur :

- l'exécution du budget 2001 jusqu'à fin juillet et les perspectives pour le reste de l'année ;
- le projet de budget pour 2002 ;
- l'état d'avancement des réformes structurelles.

La Direction du Budget a fourni des éléments de réponses comprenant d'une part, les informations relatives à la chronologie du projet de calendrier de réunion avec le FMI qui constituent une synthèse des informations recherchées par le FMI, d'autre part les réponses aux questions de substance posées par la mission. Toutes ces informations ont été consignées dans un document établi pour la circonstance, qui a été transmis à la Direction Générale du Budget et qui est joint en annexe du présent rapport.

## 2. Résultat de la réflexion sur la classification des opérations budgétaires

La réflexion sur la classification des opérations budgétaires s'inscrit dans le cadre de la réalisation des objectifs du programme économique pour 2000-2001 conclu avec le FMI. Ce travail se fonde sur les recommandations faites par le FMI à l'issue de la mission de septembre.

Au terme de celle-ci, il ressort que hormis quelques points de divergence notamment au niveau de la classification des recettes et des dépenses, à l'état actuel des choses, la classification des opérations budgétaires en vigueur au Gabon ne pose pas de difficultés majeures qui entraîneraient sa révision complète. Elle est dans le fond, conforme à celle préconisée par la mission du FMI.

Toutefois, quelques propositions pourraient être formulées aussi bien au niveau de la classification fonctionnelle et de la classification par nature, qu'au niveau de la présentation budgétaire. Les détails correspondant à cette étude sont contenus dans le document intégral qui est joint en annexe du présent rapport d'activité.

## 3. Mesures consignées dans les lois de finances initiale et rectificative 2000

Du 6 au 15 février 2001, une mission du Fonds Monétaire International a séjourné à Libreville. Dans le cadre de la préparation de cette mission, un document retraçant l'ensemble des mesures prises dans les lois de finances 2000 a été élaboré et est joint en annexe. Ces mesures portaient notamment sur :

- ✓ La masse salariale ;
- ✓ Les frais de mission ;

- ✓ Les frais de transport ;
- ✓ L'eau, l'électricité et le téléphone.

#### 4. Mission de décembre

S'agissant de la mission de décembre qui a eu lieu du 6 au 18 décembre 2001, un recueil qui est joint au présent rapport d'activité a été établi. Ce document fait la synthèse de toutes les recommandations faites par le FMI aussi bien au niveau de la prochaine loi de finances rectificative pour l'année 2002 que sur les réformes structurelles restant à achever.

### **IV. BILAN DE LA CELLULE Main d'œuvre Non Permanente (MONP)**

La gestion de la MONP de Libreville est gérée depuis janvier 1992 par une application intitulée « salaires journaliers ». Cette application permet l'édition de différents documents informatiques :

- ✓ bulletins de salaire ;
- ✓ états préparatoires du mois suivant ;
- ✓ relevé nominatif des cotisations sociales ;
- ✓ etc.

Ces documents qui permettent aux administrateurs de crédits de suivre au mois le mois, le rythme de consommation de leurs crédits, et à la Direction Générale du Budget d'assurer le paiement des cotisations sociales (parts patronale et salariale) .

La MONP est gérée sur le plan financier par une cellule de gestion de la MONP qui dépend de la Direction Générale du Budget. Cette cellule procède aux recrutements, remplacements numériques, à la mise à la retraite, etc. conformément aux informations qui lui parviennent des différentes administrations utilisatrices, et ce, dans le strict respect de la législation en vigueur.

S'agissant de l'exercice 2001, l'exécution de la dépense de la MONP s'est effectuée conformément aux crédits inscrits dans la loi de finances, c'est-à-dire en respectant les plafonds.



La cellule de gestion de la MONP s'est également attachée à respecter la lettre circulaire n°000449 du Ministre des Finances à Messieurs les Administrateurs de crédits du 6 avril 2000 relative à la gestion de la MONP qui interdit le recrutement de certains emplois dans la MONP (emplois dits de Fonction Publique).

Aussi, pour cette année, les recrutements au titre de la MONP ne se sont effectués que par remplacement numérique, à l'exception de certains départements ministériels dans lesquels il y a eu des mesures nouvelles (recrutements nouveaux et nouveaux services).

Les effectifs de la MONP de l'Administration Centrale suivent une tendance baissière depuis 1992. En effet, de plus de 5.000 agents en 1992, ils se situent à fin décembre 2001 à 3.738. Ce chiffre devrait encore baisser d'ici la fin de l'année 2002 au regard des dispositions de la circulaire précitée dans la mesure où, en cas de départ d'un agent dont l'emploi ne relève plus de la MONP, ce poste est gelé de même que les crédits y afférents.

## **V. BILAN DE LA CELLULE "GESTION DES POSTES BUDGETAIRES"**

Le poste budgétaire est une autorisation de dépense octroyée à un département donné. Il est créé par la loi de finances et géré par le ministère chargé, des Finances qui peut décider de sa variation (diminution ou augmentation du nombre).

Une fois créé, il permet audit département de procéder au recrutement d'un agent permanent ou non permanent. Toutefois, la modification de la dotation annuelle de postes budgétaires peut intervenir suite à une décision gouvernementale afin de répondre aux besoins des administrations.

Cependant, un système de gestion prévisionnelle et de contrôle des effectifs avait été mis en place en concertation avec le ministère de la Fonction Publique, de la Réforme administrative et de la Modernisation de l'Etat afin de réguler les recrutements qui portaient déjà le nombre de

fonctionnaires à un seuil insupportable (40 000 agents à ce jour contre 35 200 agents préconisés par le FMI).

Dans le but d'améliorer la gestion des postes budgétaires et de répondre aux objectifs fixés dans la loi de Finances n°13/99 du 15 février 2000, les attributions de postes budgétaires devaient être opérées par remplacement numérique aussi bien pour les recrutements normaux que pour ceux effectués par voie de concours tout en retenant les points fixés par la loi de Finances 1997 qui stipule en son article 8 qu'un poste budgétaire rendu vacant ne peut être systématiquement réattribué et que la demande de recrutement ne pourra être satisfaite en totalité, excepté pour les départements de l'Éducation Nationale et de la Santé qui connaissent une évolution dans la mise en place de nouvelles structures et demeurent la priorité du Gouvernement.

Pour l'exercice 1999, il a été octroyé 657 postes budgétaires en recrutements nouveaux et en remplacements numériques.

En l'an 2000, 1.258 postes budgétaires ont été octroyés. Le travail y relatif a été principalement organisé de la manière suivante :

- ✓ mise en place d'une cellule unique de gestion des dossiers de demande d'intégration ou d'engagement dans la Fonction Publique ;
- ✓ inventaire du stock de demandes existant et nouvelles demandes : mise en place d'un fichier des demandes des candidats par administration ;
- ✓ étroite collaboration avec le département de la Fonction Publique dans le traitement des dossiers : tous les types de dossiers sont désormais transmis par bordereau (examen, modification, attribution) à la Direction du Recrutement et vice-versa ;

En 2001, sur 2.405 postes budgétaires réservés, 246 reviennent à la Sécurité Pénitentiaire et les 2.158 autres vont principalement aux départements ministériels de la Santé et de l'Éducation Nationale.

## VI. SEMINAIRES ET COLLOQUES

La participation de la Direction du Budget à différents séminaires et colloques teint au fait qu'elle est d'abord une direction de synthèse, une machine à traiter l'information. A ce titre, elle se doit toujours de disposer d'informations fiables et d'être au fait de toutes les innovations en matière budgétaire. C'est dans ce cadre que les agents de la Direction du Budget ont participé à un certain nombre de séminaires en l'an 2001.

### 1. Séminaire de formation en modélisation macroéconomique

La Direction du Budget a participé, pour le compte de la Direction Générale du Budget, du 19 février au 23 mars 2001 à un séminaire de formation sur la modélisation macroéconomique organisé par le PNUD, le ministère de la Planification et le Laboratoire d'Economie Appliquée (LEA) de l'UOB.

Ce séminaire s'est déroulé en deux phases. Dans un premier temps, il y a eu des enseignements théoriques qui ont porté sur :

- ✓ les imperfections des marchés ;
- ✓ la croissance ;
- ✓ la monnaie et la politique monétaire dans les modèles macroéconomique ;
- ✓ la modélisation du comportement de l'Etat.

Dans un second temps, l'enseignement théorique a été suivi de la mise en pratique de l'ensemble des enseignements reçus. Ainsi, différents modèles ont été étudiés à savoir les modèles macroéconomiques appliqués et les Modèles d'Equilibre Général Calculable (MEGC).

A la suite de ce séminaire, la Direction du Budget a mis en place la première ébauche d'un modèle de prévision des ressources propres de l'Etat. Ce modèle réalisé, dans le cadre du stage de pré-insertion professionnelle de l'I.E.F. par monsieur MBENG EYENE Pierre, chargé d'études stagiaire, est conçu selon une architecture double, un bloc pétrole et un bloc hors pétrole, comporte :

- ✓ une quinzaine d'équations ;
- ✓ 37 variables, dont 21 pour le bloc pétrole et 16 pour le bloc hors-pétrole ;

- ✓ une matrice de 43 paramètres de modélisation calculés à partir du TES et du TEE de l'année 1998.

Toutefois, ce modèle est encore sujet à de nombreuses améliorations.

## 2. Colloque national sur les PME-PMI au Gabon

La Direction du Budget a également participé du 28 au 31 mai 2001 au colloque national sur les PME-PMI.

L'objectif visé par ce colloque était de définir le nouveau cadre d'évolution des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Petites et Moyennes Industries (PMI).

## VII. MISSIONS A L'EXTERIEUR DU GABON

### 1. Participation à la 31<sup>ème</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO

Du 15 octobre au 3 novembre 2001 ont eu lieu à Paris (France) les assises de la 31<sup>ème</sup> session de la Conférence Générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, les Sciences et la Culture (UNESCO). Le Gabon était représenté à cette conférence par des délégués issus de différents départements ministériels notamment les Affaires Etrangères, l'Education Nationale, l'Environnement, l'Economie et les Finances.

Les travaux étaient organisés autour de six commissions parmi lesquelles la commission administrative et financière. Et c'est dans le cadre des travaux de cette commission que la Direction du Budget a pris part à ces assises pour le compte de la Direction Générale du Budget.

Tout au long de ces travaux, la Commission administrative et Financière a examiné les trois points suivants :

- ✓ organisation de la session ;
- ✓ projet de programme et de budget pour 2002-2003 ;
- ✓ questions administratives et financières.

Au terme de cette mission, outre les informations recueillies au cours des débats, nous avons tiré de nombreux enseignements de la participation à cette 31<sup>ème</sup> session de la Conférence Générale.

En effet, le retard enregistré dans la participation à cette conférence et le manque de préparation traduit par l'absence des documents de base utilisés lors de la Conférence, nous a amené à suggérer la désignation de correspondant de l'UNESCO au sein des différentes administrations gabonaises couvrant son domaine d'action. L'intérêt d'une telle proposition réside dans le fait qu'aux prochaines assises, le Gabon pourra, à l'instar des autres pays membres, présenter des projets de résolutions ou des projets à financer rentrant dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la science.

Par ailleurs, le fait que le Gabon ait échappé de justesse à un retrait de son droit de vote devrait également amener à un meilleur suivi dans le paiement des cotisations au niveau de l'UNESCO et des organismes internationaux en général.

## 2. Compte rendu de la participation à Dakar et à Yaoundé aux séminaires de la BEAC sur la programmation et la politique financière

### a/- Séminaire de Dakar

Du 15 octobre au 2 novembre 2001 a eu lieu à Dakar, un séminaire de formation spécialisé en gestion macro-économique phase II. La Direction Générale du Budget était représentée à ce séminaire par un agent de la Direction du Budget.

#### i) Objectifs de la mission

Le cours spécialisé sur l'analyse des comptes macro-économiques a pour objectif principal de donner aux agents en charge de la préparation et de la conduite des politiques macroéconomiques, les outils nécessaires à la maîtrise de l'élaboration et à l'analyse des comptes et de leurs interrelations.

Ce cours visait à :

- analyser la formation du produit intérieur brut et sa répartition entre les différents secteurs économiques ;
- analyser les transactions entre l'économie intérieure et le reste du monde ;

- analyser les opérations de l'Etat et leur impact sur le reste de l'économie ;
- retracer les principales catégories d'encours d'avoirs, y compris d'engagements financiers des grands secteurs économiques et faire apparaître l'intermédiaire des institutions financières entre secteurs en excédent et en déficit ; ce dernier point nous a semblé être le plus profitable à l'amélioration de la méthodologie de travail ;
- faire ressortir la liaison entre les comptes et donc la cohérence du cadre comptable ;
- présenter les principaux indicateurs et fournir des éléments d'analyse macroéconomique.

## ii) Utilité du séminaire

Outre le fait que ce séminaire a été pour tous les participants fort instructif, ce dernier n'aura sa pleine utilité que si dans le cadre de l'organisation future de la Direction du Budget et plus largement, de la Direction Générale du Budget, son exploitation sera réalisée.

Ainsi, dans le cadre des travaux préparatoires aux projets de loi de finances, force est de constater que la direction du Budget véritable centralisateur de l'information peut mieux analyser les documents qui lui parviennent notamment tous ceux à caractère économique et financier grâce à la réalisation de la convergence des données et mieux nourrir les échanges avec les partenaires que sont: Direction Générale de l'Economie, Direction Générale de la Comptabilité Publique, Direction Générale des Contributions Directes et Indirectes, Direction Générale des Services du Trésor, Fonds Monétaire International.

En effet, force est également de constater que le tableau des interrelations permet outre la cohérence des données, l'enrichissement de l'analyse et le diagnostic, et à travers le diagnostic le choix de politiques économiques mieux adaptées.

## b/- Séminaire de Yaoundé

Un séminaire de formation s'est tenu du 23 avril au 4 mai 2001 à Yaoundé au Cameroun au siège de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Organisé conjointement par l'Institut du Fonds Monétaire International (FMI) et celui de la BEAC, ce cours portait sur « les Travaux Pratiques de Programmation et de politiques Financières ».

Sur les 28 participants qui avaient été pressentis 26 ont effectivement pris part à ces assises au sein desquelles dominaient les fonctionnaires et les agents de la banque centrale des pays membres de la BEAC. Les autres séminaristes provenaient du Burundi, du Rwanda, de Madagascar, de Sao Tomé et Principe et de la République Démocratique du Congo.

Les séances étaient animées par trois économistes de l'Institut du FMI et par un expert de la BEAC.

Plus de deux décennies après, la mise en œuvre des programmes de réformes économiques par de nombreux pays reste encore un sujet à controverse. C'est pourquoi le FMI, à travers son Institut, organise régulièrement ce cours et beaucoup d'autres afin de vulgariser la logique qui préside à la l'élaboration de ces programmes.

Il s'agit notamment de permettre aux agents des ministères responsables de l'élaboration et de la gestion des politiques économiques et financières et à ceux des banques centrales de s'approprier les concepts, la technique et les fondements théoriques nécessaires aux discussions avec les missions du FMI. En un mot, les experts nationaux « doivent parler le même langage que ceux du FMI » ; et mieux ils « doivent être capables de proposer des programmes alternatifs au cours de ces discussions ».

Le but de ces enseignements est d'amener progressivement les experts nationaux grâce à leur meilleure connaissance des réalités de leurs économies à prévenir et/ou lutter contre les déséquilibres survenant dans leurs pays avec le moins d'assistance technique du F M I.

Pendant longtemps ces cours (de moins de 15 jours) faisaient une large place aux exposés en guise de conférences/débats. La prise en compte des observations faites par les participants des premières

sessions a conduit l'Institut du FMI à réorienter ces enseignements dans le sens de consacrer plus de temps aux travaux pratiques. Les conférences n'occupent désormais que très peu de place. La dernière session à laquelle nous avons pris part n'a pas dérogé à cette nouvelle tradition.

Le présent résumé de rapport, dont l'intégralité est joint en annexe, analyse globalement le contenu du séminaire et dégage les principaux enseignements qui peuvent être tirés de cette formation. Il s'articulera pour cela autour de deux axes :

- ✓ rappel des principaux indicateurs économiques et financiers à travers lesquels les déséquilibres sont identifiés et leurs interrelations (1 ère Partie) ;
- ✓ méthode pratique d'élaboration d'un programme financier (2ème Partie).

Au terme de l'exercice de programmation auquel les trois groupes qui ont été constitués se sont livrés, il apparaît que, malgré un diagnostic établi par tous, les trois programmes ne sont pas identiques.

D'abord, les objectifs fixés sont différents d'un groupe à l'autre. Il y va par exemple du niveau du taux de croissance du PIB réel; du solde courant de la balance des paiements en points de PIB, du solde budgétaire en pourcentage du PIB, etc.

Ensuite, les solutions envisagées par chaque groupe se recoupent, mais ne se retrouvent pas présentées de la même manière dans les trois groupes. Car on peut avoir repéré le même déséquilibre, mais la mise en oeuvre de la mesure visant à résorber dépendra des connaissances et surtout de la subtilité de l'esprit de chacun.

Ce constat démontre qu'en matière de programmation financière, il ne saurait y avoir de pensée univoque. Si pour le même pays il peut y avoir plus d'un programme, face à des économies différentes, il ne peut être proposé de programme-modèle unique.

Il découle de cela que les autorités du FMI n'imposeraient pas de programme aux pays. Les pays, eux-mêmes, seraient dans l'incapacité de proposer des programmes alternatifs qui tiennent effectivement compte des réalités de chaque milieu.



Or, élaborer des programmes alternatifs nationaux crédibles (réalistes et compatibles) nécessite une certaine expertise en la matière. L'avons-nous ? On peut être tenté de répondre par l'affirmative. Car depuis que le FMI a ouvert son Institut et décentralisé les actions de celui-ci auprès des centres de formation de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), plusieurs compatriotes ont pris part à ce cours. Malheureusement, ces hauts cadres ont souvent été appelés à assumer des fonctions dans des domaines étrangers à la programmation financière. Cette situation rend difficile la constitution d'une expertise nationale rompue à la programmation financière.

La solution pourrait consister d'abord à constituer au ministère de l'économie et des finances un fichier de tous ceux qui participent à ces cours de programmation. Ensuite, sur la base de ce fichier, le ministre de l'économie et des finances convoquerait ces agents et leur confierait, quelque soit leur affectation à ce moment, la responsabilité de proposer un programme financier crédible entièrement élaboré par des nationaux. Ce programme servirait de base aux discussions avec les autorités du FMI.

La vitalité de ce « club » devrait être assurée par la poursuite de la formation. Ainsi, la participation aux cours régionaux trop condensés, devrait être complétée par les séminaires à l'Institut même du FMI. Au cours de ceux-ci, les auditeurs auront la possibilité d'aborder les aspects les plus subtils de la programmation que les cours régionaux ne peuvent relever, le temps imparti étant limité (moins de 15 jours !).

En effet, au cours de cette formation, les politiques et les mécanismes de gestion de la dette n'ont pas pu être abordés.

De même, le lien entre le développement du marché financier, le crédit à l'administration et la vitesse de circulation de la monnaie n'a pas fait l'objet d'une étude. Or, cette séquence jouerait un rôle important dans la cohérence des comptes et le profil de la dette.

## VIII. REALISATION D'ETUDES ET ELABORATION DE MANUELS

### 1. Elaboration d'un manuel sur la procédure de confection de la loi de règlement et du Compte Général Administratif de l'Etat

En décembre 2000, les autorités du ministère des finances de la république du Tchad ont, par une correspondance, émis le vœu de venir à Libreville afin de voir avec leurs homologues gabonais les méthodes d'élaboration des documents de synthèse de l'exécution du budget à savoir la loi de règlement et le compte général administratif.

Ainsi, dans le but de préparer cette mission, un manuel décrivant les outils d'analyse de l'exécution du budget et les différentes phases d'élaboration des principaux documents de synthèse a été élaboré pour la première fois par la Direction du Budget. Ce manuel a été joint en annexe à ce rapport.

### 2. Elaboration du guide utilisateur de l'application JDE

En l'an 2001, le budget de l'Etat a été exécuté pour la première fois sous l'application « JDE ». Cependant, cette première expérience ne s'est pas déroulée sans heurts.

En effet, de nombreux problèmes ayant entravés l'exécution normale du budget sont apparus, et ce, principalement du fait du non-paramétrage de la sous-section qui distingue la gestion directe de la gestion centralisée d'une part, et le budget de fonctionnement du budget d'investissement d'autre part. Parmi les difficultés rencontrées il y a eu notamment :

- les erreurs constatées au niveau des imputations budgétaires lors de la mise en place du budget 2001 ;
- l'apparition d'imputations ayant des disponibles négatifs ;
- l'absence de synchronisation entre les engagements et les ordonnances ;
- la non-prise en compte de toutes les transactions gérées par la Direction du Budget ;
- le démarrage tardif des transferts budgétaires ;
- la situation détaillée des crédits et l'état des mandatements du reste non fiables ;

- la mise à disposition tardive de la deuxième tranche des crédits délégués et les rallonges octroyées aux services en autonomie ;
- l'impossibilité de suivre l'exécution du budget.

Aussi, afin de palier une partie des difficultés rencontrées, la Direction du Budget a élaboré un guide utilisateur de l'application JDE. Ce manuel, élaboré grâce à la prise en compte progressive de chaque nouvel événement intervenu lors de l'exécution du budget, traite essentiellement des points suivants :

- ✓ programme de modifications budgétaires ;
- ✓ programme de création d'une nature budgétaire et son alternative ;
- ✓ programme de vérification des transferts budgétaires ;
- ✓ modifications budgétaires en investissement ;
- ✓ statut d'une modification budgétaire ;
- ✓ obtention de la situation détaillée des crédits ;
- ✓ obtention des états de mandatement des crédits.

### 3. Rédaction du mémento de la Direction Générale du Budget sur les finances publiques (passage à l'heure du civisme)

Au cours de l'année 2001, la Direction du Budget a également produit un mémento sur les finances publiques à l'occasion du passage de Monsieur le Directeur Général à l'émission télévisée dénommée « l'heure du civisme ».

Ce document traite essentiellement :

- ✓ du rôle et des missions de la DGB ;
- ✓ de la notion de budget ;
- ✓ de l'élaboration de la loi de finances ;
- ✓ de la présentation et du contenu de la loi de finances ;
- ✓ de l'examen et du vote de la loi de finances ;
- ✓ du contrôle de l'exécution du budget.

#### 4. Fiche sur la gestion de la Main- d'Oeuvre Non Permanente

Jusqu'en 1991, l'exécution de la dépense MONP était manuelle et en gestion directe. Dans un souci d'équité et de cohésion sociale dans le traitement des rémunérations de tous les agents de l'Etat, il a été institué dès janvier 1992, un système automatisé de la gestion de la MONP, ceci pour les seuls services de l'Administration Centrale. L'élément central de cette réforme est donc un système informatique de gestion salariale entièrement nouveau, dit « salaires journaliers » (S.J.).

Ainsi, la gestion est désormais partagée en :

- ✓ **gestion administrative** qui relève du service administratif de crédits et dont les principales tâches sont : le recrutement selon les besoins, les transferts d'agents, les licenciements...
- ✓ **gestion financière et budgétaire** qui relève du Ministère des Finances et dont le rôle est : la paie, les cotisations sociales, les impôts, les indemnités diverses, etc.

La Main-d'Oeuvre Non Permanente (MONP) est un ensemble d'emplois occasionnels à caractère manuel, ne nécessitant pas toujours de la part des agents concernés une formation adaptée aux spécificités du service public.

Les agents de la MONP relèvent donc du droit commun du travail. Ils sont principalement régis par les dispositions de la loi 03/94 instituant le Code du travail gabonais.

Toutefois, considérant le mode de recrutement des agents qui la composent, la MONP peut avoir induit des effets pervers sur le fonctionnement du système de la Fonction Publique. En effet, à un moment donné, faire partie de la MONP constituait un tremplin pour l'intégration ou l'engagement dans le cadre régulier de la Fonction Publique.

Par ailleurs, dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, la Commission d'assainissement et de réduction des coûts de fonctionnement de l'Etat de mai-juin 1999 avait arrêté des plans d'action au titre de la MONP de l'Etat.

Ces plans portaient sur :

- ✓ La gestion de la main d'œuvre locale dans les missions diplomatiques gabonaises ;
- ✓ l'harmonisation des effectifs et du niveau de recrutement ;
- ✓ l'harmonisation des salaires ;
- ✓ le suivi et l'application des salaires ;
- ✓ l'achat de neuf (9) micro ordinateurs pour la planification ;
- ✓ emplois de la main d'œuvre.

#### **i- La gestion de la main d'œuvre locale dans les missions diplomatiques gabonaises**

En ce qui concerne la gestion de la MONP, un certain nombre de mesures ont été prises parmi lesquels :

- ✓ Le rapprochement du SMIG de la réglementation et la prise en compte des charges obligatoires dans les pays d'accueil ;
- ✓ La révision des effectifs ;
- ✓ La prise en compte du taux d'inflation pour apprécier le pourcentage d'indexation à la masse salariale.

#### **ii- L'harmonisation des effectifs et du niveau de recrutement**

La mission de contrôle de la MONP sur les crédits délégués, effectuée de septembre à décembre 1994 par la Direction Générale du Contrôle Financier, a permis de constater des disparités des salaires et d'effectifs d'un service à l'autre.

Sur demande du Ministère des Finances, en ce qui concerne la nécessité d'harmoniser les effectifs et les emplois pour les structures de même nature, les Administrations ci-après ont répondu :

- ✓ Trésor Public ;
- ✓ Commerce ;
- ✓ Agriculture ;
- ✓ Pêche ;
- ✓ Education populaire ;
- ✓ Affaires sociales ;
- ✓ Condition féminine ;
- ✓ Santé Publique.

### **iii- L'harmonisation des salaires**

Tout salaire de la MONP est obligatoirement composé comme suit :

- SMIG-----44.000 F.cfa;
- Indemnité de suggestion nationale-----20.000 F.cfa
- Indemnité de transport-----5.000 F. cfa  
(pour ceux qui travaillent matin et après-midi)
- Indemnité de transport-----2.500 F. cfa  
(pour ceux qui font journée continue)

A ces éléments, s'y ajoute une prime exceptionnelle de 20.000 F.cfa qui a été octroyée dès avril 1994 à chaque agent de la MONP avant la dévaluation.

La grille de salaire qui existe déjà a été établie sur la base indiquée ci-dessus en tenant compte des salaires rémunérés par l'ensemble de l'Administration Centrale. Toutefois, cette grille prend en compte les emplois de la Fonction Publique. D'où la nécessité d'une nouvelle grille par secteur d'activité.

### **iv- Suivi de l'application « salaires journaliers » : son lancement pour l'Estuaire et son développement aux huit autres provinces**

La mission de recensement de la MONP dans les services administratifs des départements de Cocobeach, Kango et Ntoum s'est déroulé les 22 et 24 mars 1999 pour servir de test à l'application « S.J. » version micro.

### **v- L'achat de neuf micro pour la planification**

L'achat des micro se fera en fonction du programme de mise en place de l'application « S.J. » dans chaque province élaboré par la Direction Générale de l'Informatique

### **vi- Coexistence des prestataires de service et des femmes de ménage, jardiniers et gardiens ou veilleurs**

Il a été observé que de plus en plus de services font appels aux prestataires de services pour effectuer des travaux traditionnellement dévolus aux femmes de ménage, jardiniers, gardiens ou veilleurs de nuit. Il

importe donc de faire un choix pour corriger le double emploi ainsi constaté.

**Actions à mener :** rapprochement entre les effectifs et les conventions sur la base de l'exercice 1998 :

- Pointage et recensement des conventions signées pour des services qui présentent un double emploi ;
- Détermination du niveau d'intervention de chaque prestataire à travers les termes de la convention : élaboration d'un tableau sur l'objet et le coût de chaque prestation ;
- Pointage des effectifs concernés pour des services ayant signés des conventions ;
- Elaboration du tableau de synthèse : tableau des coûts de la MONP et des conventions de nettoyage et gardiennage par Administration pour la prise de décision.

**Actions à court terme :**

*L'objectif visé :* la réduction du plafond du titre III (MONP) de 19,0 milliards de F.cfa à 17,0 milliards de F.cfa pose le problème de la couverture de la dépense jusqu'en fin d'année.

*Travail à faire :* la sensibilité de la dépense nous amène à faire prévaloir la concertation entre le Ministère des Finances et les Administrations concernées. Pour ce faire, nous envisageons de notifier les différents services à des séances de travail.

#### **vii- Emplois de la main d'œuvre**

- 1) Comparaison liste des 20 premiers emplois (situation de 1991 : constitution d'un fichier de la MONP) avec la liste du fichier « Salaires journaliers » ;
- 2) Actualisation des emplois de la MONP ;
- 3) Révision de la circulaire du Ministre sur le contrôle de gestion de la MONP pour les points ci-après :

- si disparition d'un employé sur un emploi de bureau, pas de remplacement numérique, crédits à supprimer ;
- mises à la retraite à 55 ans.

Cet ensemble d'indications sur la main d'oeuvre a été repris et consigné dans la circulaire n°000.449 du 6 avril 2000 de Monsieur le Ministre des Finances à Messieurs les administrateurs de crédits de la MONP.

## 5. Fiche sur le projet d'informatisation de la paye des agents de la Main- d'Oeuvre Non Permanente des services provinciaux

En 1994, après deux ans d'expérience de l'application « S.J. » à l'Administration Centrale, il a été jugé opportun de l'étendre aux agents exerçant dans les services provinciaux en s'appuyant sur les trésoriers provinciaux.

Dans cette perspective, la Direction Générale du Contrôle Financier avait effectué de septembre à décembre 1994, une mission de contrôle et de recensement auprès des services provinciaux.

L'objectif était double :

- ✓ S'assurer de l'existence physique et de l'affectation dans le service public concerné des agents de cette catégorie ;
- ✓ Mettre en place un système de gestion devant assurer à la fois la paie des salaires et le versement régulier à la CNSS des cotisations sociales.

Actuellement, la situation est la suivante :

1. Les agents de la MONP exerçant à l'intérieur du pays sont payés manuellement sur des lignes de crédits délégués ;
2. les crédits délégués sont mis à la disposition des administrateurs de crédits, en début de chaque exercice budgétaire ;
3. les documents mensuels de paye (bulletins, états de salaires, etc.) sont confectionnés par l'administrateur de



crédits, visés par l'autorité locale exerçant le contrôle financier, puis transmis au comptable. Le suivi de la consommation des crédits est réalisé manuellement par les comptables locaux.

Cependant, un certain nombre de difficultés persistent :

- ✓ les agents de la MONP exerçant à l'intérieur du pays ne sont pas identifiés au niveau central. Aucune étude ou analyse ne peut donc être entreprise facilement sur ce personnel ;
- ✓ les modalités du calcul manuel de la paye et des indemnités à verser en cas de départ de l'agent ne correspondent pas toujours aux dispositions légales et réglementaires ;
- ✓ les cotisations sociales ne sont pas toujours reversées à l'organisme concerné (CNSS) ;
- ✓ les modalités et les fréquences de consommation des crédits délégués ne sont pas connues au niveau central. Ces dépenses ne peuvent donc pas être analysées en vue d'éventuels ajustements budgétaires.

Face à toutes ces difficultés il est impérieux que la réforme qui consiste en l'informatisation des services provinciaux voit le jour.

## **IX. SEANCES DE TRAVAIL AVEC LE CABINET DU MINISTRE**

En l'an 2001, la Direction du Budget a eu de nombreuses séances de travail avec le Cabinet du Ministre. L'objectif visé était le perfectionnement des agents de la Direction du Budget dans le cadre de la maîtrise des notions et des différents outils.

### **1. Dette publique gabonaise : présentation par le conseiller OBAME NDONG**

Dans le cadre des travaux réalisés en synergie avec le Cabinet du Ministre, une séance de travail sur la dette publique a été organisée.

Cette réunion avait pour but d'une part de voir les notions essentielles sur la dette, d'autre part, de faire le point sur l'évolution de la dette gabonaise de 1986 à 2001 avec un accent particulier sur les différents programmes signés avec le FMI. Une copie des travaux réalisés se trouve en annexe de ce rapport.

### **2. Elaboration du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)**

La Direction du Budget a eu une autre séance de travail avec le Comité Inter constitutionnel de Statistiques sur l'élaboration du Tableau des Opérations Financières de l'Etat.

Cette réunion avait pour objectif d'harmoniser la méthodologie suivie lors de l'élaboration du TOFE. Ainsi, des éclaircissements ont été apportés sur les opérations budgétaires, sur la variation des arriérés de paiement de la dette et des instances du trésor ainsi que sur les canaux de financement de l'économie (Cf. copie jointe en annexe).

### **3. Fiche technique sur la Direction Générale du Budget**

Dans le cadre du développement de la politique de communication du Ministère des finances avec les usagers et les autres administrations, une fiche technique a été élaborée par la Direction du Budget pour le compte

de la Direction Générale du Budget à l'endroit du conseiller en communication de Monsieur le Ministre des Finances.

Cette fiche faisait une présentation succincte de la Direction Générale du Budget ainsi que la politique du Gouvernement en matière budgétaire.

## **X. RELATION AVEC LES INSTITUTIONS**

La Direction du Budget a également une mission de logistique financière ; à ce titre, elle assiste le Gouvernement.

### **1. Compte rendu de la séance d'interpellation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au sujet de l'insécurité grandissante au Gabon**

Le mercredi 16 mai 2001 à 15h30 a eu lieu à l'auditorium du Palais des conférences de la Cité de la Démocratie, la séance d'interpellation de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sur l'insécurité au Gabon.

Il s'agissait en somme pour Monsieur le Premier ministre de répondre aux interrogations suivantes formulées par les honorables députés :

- ✓ quel bilan le Gouvernement fait-il à ce jour, des mesures prises lors de la déclaration de politique générale le 11 mars 1999 ?
- ✓ qu'en est-il de l'application des mesures prises à la suite de la réunion des Chefs d'Etat-majors d'Afrique centrale convoqués par le Président BONGO le 3 mai 2001 ?
- ✓ quelles dispositions concrètes le Gouvernement compte t-il prendre pour enrayer le phénomène de l'insécurité et pour ramener la sérénité et la confiance ?
- ✓ des organes de presse locaux dénoncent souvent l'implication de nos éléments des forces de sécurité dans les actes de grand banditisme enregistrés dans notre pays. Des enquêtes ont-elles, à ce sujet été diligentées pour faire la lumière sur ces accusations ? si oui, à quelles conclusions sont-elles parvenues ?

## 2. Compte rendu de l'audition au Parlement du ministre d'état chargé de la planification et des ministres délégués auprès du ministre chargé de l'Economie et des Finances

Le mardi 13 novembre 2001 à 11 heures a eu lieu au siège de l'Assemblée Nationale, l'audition du Ministre d'Etat chargé de la Planification et de Madame le Ministre délégué auprès du Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Cette séance a porté sur l'examen :

- ✓ du projet de loi de finances rectificative 2001 ;
- ✓ du projet de loi de finances 2002 ;
- ✓ de l'ordonnance n°000005/2001/PR du 14 août 2001 autorisant l'Etat gabonais à contracter un emprunt de 22 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement, et à consentir subsidiairement un prêt du même montant à l'office des Postes et Télécommunications.

S'agissant du projet de loi de finances rectificative pour l'an 2001, il a fait l'objet de certains amendements de la part de l'Assemblée Nationale qui ont porté notamment sur le budget du Parlement. La Représentation nationale a expliqué ces modifications par le fait qu'elle tenait à récupérer les crédits qui lui avaient été supprimés en l'an 2000.

De même que le projet de loi de finances 2001, le projet de loi de finances 2002 a également subi des « coupes » au profit des deux chambres du Parlement et de l'établissement « Horizons nouveaux » (Cf. copie en annexe).

## 3. Eléments de réponse de la Direction Générale du Budget relatifs au rapport de la Cour des comptes sur le contrôle de l'exécution des lois de finances de l'exercice 1999

Comme il est de coutume chaque année, en l'an 2001, la Direction du Budget a confectionné, pour le compte de la Direction Générale du Budget, un document qui répondaient aux interrogations de la Cour des comptes sur l'exécution des lois de finances 1999. Ces questions portaient globalement sur les résultats de l'exécution des lois de finances 1999 et la gestion des autorisations budgétaires.

Au terme de la séance d'audition, quelques modifications relatives à la prise en compte des dépenses non régularisées du Comptable principal et au rejet des résultats de l'audit sur l'exercice 1999 ont permis d'aboutir pour l'année 1999 à un résultat excédentaire de quarante cinq milliards neuf cent dix millions cinq cent soixante douze mille huit cent soixante dix huit (45.910.572.878) francs cfa (Cf. copie jointe en annexe).

## **XI. RELATION AVEC LA CEMAC**

### **1. Cellule nationale de surveillance multilatérale : rapport économique du 1<sup>er</sup> semestre 2001**

Depuis juin 1999, il est institué au sein de la C.E.M.A.C un dispositif de surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques qui comprend, entre autres, une cellule nationale. Et, c'est dans le cadre des activités de cette structure que la Direction du Budget représentant la Direction Générale du Budget, a participé à la rédaction du rapport économique du 1<sup>er</sup> semestre 2001.

Ce rapport comprend trois parties, l'environnement international, la situation économique et financière nationale et la position du Gabon par rapport aux critères de surveillance multilatérale.

## **XII. GESTION ADMINISTRATIVE ET DU PERSONNEL**

Conformément à l'article 13 du décret n°01207/PR/MINECOFIN du 27 novembre 1977, portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie et des Finances, la Direction du Budget a pour missions :

- ☞ de centraliser, étudier et arrêter les prévisions pluriannuelles des recettes et des dépenses ;
- ☞ de coordonner et d'animer les travaux préparatoires des Départements ministériels relatifs aux prévisions des dépenses budgétaires ;
- ☞ de préparer le Budget Général de l'Etat en recettes et en dépenses ;

- ☞ de mettre en forme le projet de loi de Finances ;
- ☞ de suivre et d'orienter l'exécution du budget ;
- ☞ d'étudier les modifications budgétaires à apporter en cours d'exercice et d'élaborer les textes rectificatifs correspondants ;
- ☞ de préparer les projets de lois de règlement ;
- ☞ de veiller au strict respect des délais et du calendrier de présentation et d'exécution du budget par l'ensemble des organismes partenaires ;
- ☞ d'étudier, en liaison avec la Direction Général du Contrôle Financier toutes questions générales particulières et tous projets de textes susceptibles d'avoir une répercussion directe ou indirecte sur les Finances Publiques.

Pour ce faire, la Direction du Budget comprend :

- ✓ un Directeur ;
- ✓ deux chefs de service ;
- ✓ onze chargés d'études de catégorie A1 ;
- ✓ trois chargés d'études de catégories A2 ;
- ✓ trois agents d'exécution ;
- ✓ un secrétariat ;
- ✓ un bureau de courrier.

Une copie d'un rapport y relatif est consignée en annexe du présent rapport.

### **XIII. TRAVAUX INFORMATIQUES**

1. Expertise sur la clôture du budget de l'exercice 2000 notamment la régularisation des avances sur budget encore en cours, le regroupement des crédits de fonctionnement et d'investissement.
2. Le contrôle des écarts dans les états de fin d'année entre la chaîne des dépenses D.A. et la comptabilité publique "TR".
3. Le transfert des données dans l'application élaborant la loi de règlement 2000.
4. Elaboration des états de clôture de l'exercice 2000 et archivage sur CD-ROM et sur le serveur de la Direction Générale du Budget.

5. Assistance technique sur la préparation et la saisie du budget de l'exercice 2002.
6. Etude sur l'élaboration d'une nouvelle nomenclature budgétaire.

## ***Conclusion***

Pour permettre aux agents de la Direction du Budget de continuer à donner le meilleur d'eux-mêmes et de travailler en toute sérénité, des besoins supplémentaires en bureaux, en équipement de bureaux et en matériel roulant devraient être consentis par la hiérarchie au cours de l'exercice 2002.

Respects.

Fait à Libreville, le

Le Directeur du Budget

Yolande OKOULATSONGO